

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .. 27277
LYON



4068774

Dénomination : 6ème SENS IMMOBILIER -
INVESTISSEMENT

n° de gestion : 2005B04783

n° d'identification : 484 963 699

n° de dépôt : A2011/027277

Date du dépôt : 17/11/2011

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire

6ème Sens Immobilier – Investissement
SAS au capital de 4 000 000 Euros
37, rue Commandant Charcot
69110 Sainte Foy lès Lyon
484 963 699 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1^{ER} NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze,
Et le 1^{er} novembre à 17 heures,

Les associés de la Société « 6ème Sens Immobilier - Investissement » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Gagneux, en sa qualité de Président.

Monsieur Romain Valéry est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Cabinet Audigest, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés:

- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions à soumettre aux associés.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président ouvre la séance et rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président, dans lequel le Président rappelle que compte tenu de l'importance du Groupe, il ne lui est plus possible d'assumer toutes les missions tant envers les tiers qu'en interne, et qu'il y a donc lieu de nommer un Directeur Général Délégué, chargé de l'assister dans sa mission, aux côtés du Directeur Général.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, pour une durée indéterminée, Monsieur Romain Valéry, demeurant Le Crépon 47 avenue Valioud 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

Le Directeur Général Délégué, conformément aux dispositions statutaires, est investi des mêmes pouvoirs que le Président, et particulièrement assurera le rôle de gestionnaire de l'entreprise.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Romain Valéry ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Romain Valéry déclare accepter le présent mandat et ne se trouver dans aucun des cas susceptibles de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

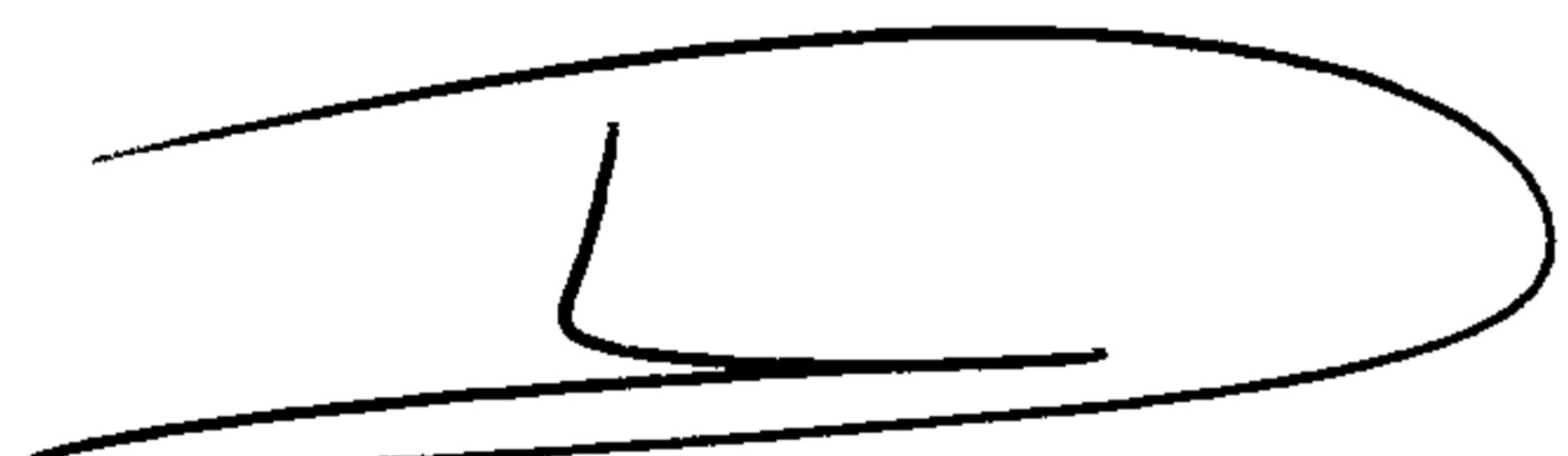
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par le secrétaire.

M. Nicolas Gagneux
Le Président



M. Romain Valéry
Le Secrétaire
« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général Délégué »

*Bon pour acceptation
du mandat de Directeur
Général Délégué*
